

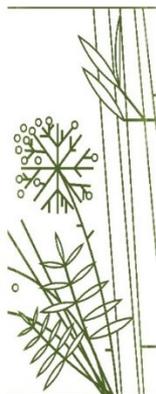


Accélérer la végétalisation : mobiliser tous les acteurs!

28 mars 2022 14h00 -17h30

Plénière à la Maison de l'Environnement

14, avenue Tony Garnier, 69007 LYON



SOMMAIRE

Mot d'accueil	3
L'atlas végétal communal : Faire l'inventaire du planté pour mieux recenser le plantable.....	4
Atelier : réfléchir ensemble sur le potentiel de votre atlas végétal communal	5
Dans votre commune, quels seraient les usages potentiels et l'intérêt de cet outil ?.....	5
Mutualiser les ressources : Larboratoire & Canographia.....	8
Jardin de rue : végétaliser en bas de chez soi (ville de Lyon).....	12
Végétalisation des espaces privés - parcs immobiliers privés et publics.....	14
Les ateliers thématiques « villes végétales ».....	17
Accélérer, déployer, trouver des solutions	17
Atelier Végétaliser pour rendre la ville perméable	18
L'arbre de pluie.....	18
Végétaliser pour préserver et restaurer la biodiversité.....	20
Les balades biodiversité à Saint Priest	20

Mot d'accueil

La première séance du **Club Transitions et Résilience** s'est ouverte par un mot d'introduction de Pierre Athanaze, Vice-président délégué à l'environnement, la protection animale et à la prévention des risques.



Pierre Athanaze

Vice-président de la Métropole de Lyon en charge de l'Environnement, de la protection animale et de la prévention des risques

« L'enjeu de notre coopération est d'accélérer la végétalisation des strates hautes et basses ». Pierre Athanaze insiste sur l'impératif d'aller au-delà des arbres d'alignement dans les politiques de végétalisation des villes. Il reprendra la définition de l'Organisation National de Forêt pour rappeler qu'une forêt urbaine permet également de lutter contre les îlots de chaleur mais que ces projets nécessitent énormément de foncier : « Il faut au moins 7 hectares pour une profondeur de ciel d'au minimum 7 mètres de hauteur en zone peu dense et 1 hectare en milieu dense et fortement urbanisé ».

« Ce n'est donc pas encore notre urgence bien qu'il soit important de nous créer des poches de stockages, de réserves pour la biodiversité et de multiplier les espaces permettant de lutter contre les îlots de chaleur. Les forêts urbaines compléteront les actions de renaturation et de végétalisation des villes dans un second temps. Aujourd'hui, il est nécessaire de considérer l'action de « planter » comme essentielle, d'identifier le potentiel de plantabilité. Inventorier le planté est une action qui nous engage collectivement et nous responsabilise pour plusieurs années, voire des siècles. Nous sommes donc garants de la préservation et la protection de l'existant tout comme nous sommes responsables des essences que nous allons planter. »

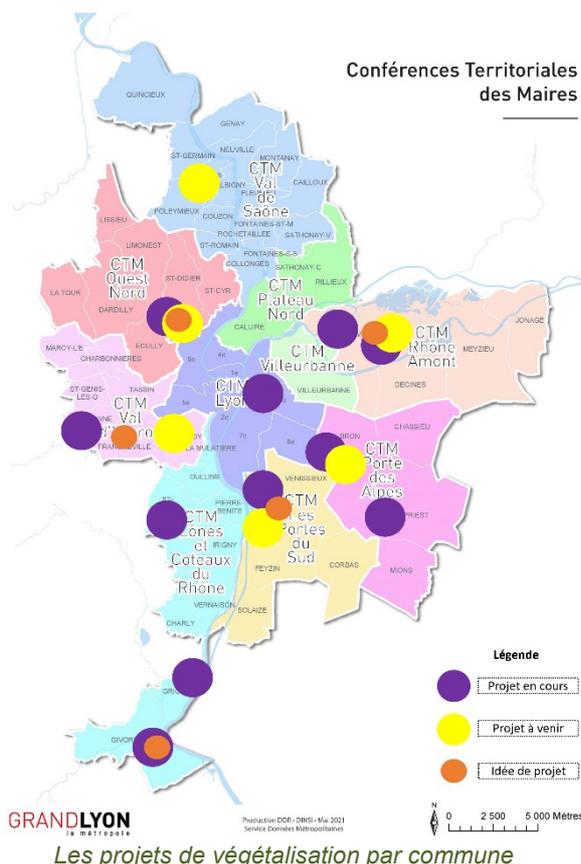
Cette plénière ouvre le cycle « Villes végétales » composé par deux webinaires et une visite de l'arboretum de la Zac de la Castellane, Sathonay Camp.

Les informations et les inscriptions : [lien blog du Club](#)

Les autres dates du cycle « villes végétales » :

- * Le webinaire du 6 avril pour découvrir plus en détail la plateforme Canographia ;
- * Le webinaire du 3 mai pour dynamiser le Permis de Végétaliser ;
- * La visite du 10 mai.

Pour télécharger le support de présentation des différents intervenants : [Cliquer ici](#)



L'atlas végétal communal : Faire l'inventaire du planté pour mieux recenser le plantable

Qu'est-ce qu'un atlas communal végétal ?

Pascal Goubier (Directeur Adjoint du Patrimoine Végétal de la Métropole de Lyon) : par le passé, à travers les « dossiers communes », les services de la Métropole avaient pour habitude de remettre aux communes une liste des arbres présents sur leur territoire. L'enjeu actuel est de **poser la question d'un échange avec les différentes communes** à travers la mise en œuvre d'un atlas végétal communal.

« Mieux connaître pour mieux protéger »

L'idée est d'**élargir le périmètre afin de donner une vision globale à la démarche**. L'atlas communal comprend ainsi désormais les aires d'alignement et ne s'arrête pas aux arbres.

L'objectif général est de mieux connaître pour mieux protéger. Dans la commune de Villeurbanne, 36% de la végétalisation appartient au foncier public. L'atlas végétal permet d'enclencher le dialogue avec tous les autres acteurs.

Plus spécifiquement il s'agit :

- * d'avoir une **connaissance fine du territoire** pour mieux l'appréhender ;
- * de fédérer le **réseau d'acteurs autour des objectifs de végétalisation** du territoire métropolitain ;
- * de définir les **espaces « plantables » et prioritaires** ;
- * **d'accompagner les communes** dans l'aménagement du territoire.

Anaïs Henry (Chargée d'études de la végétalisation, Unité Nature & Conseils, Direction Adjointe Patrimoine Végétal / Métropole de Lyon) : la **finalité première de l'atlas communal est d'identifier les lieux qui manquent de végétation**. Ainsi, les atlas peuvent être considérés comme des **outils** du Plan nature de la Métropole de Lyon.

« Des outils du plan nature et du plan canopée »

Il s'agit d'aboutir à **une définition partagée du plantable**. Une démarche qui peut permettre d'ouvrir des sortes d'utopies urbaines.

« Faire le profil végétal de la commune »

Hind NAIT-BARKA (Paysagiste Conceptrice – Chargée de projets et aménagements, Unité Nature & Conseils, Métropole de Lyon) : un atlas communal se compose de **plusieurs parties (introduction, parties spécifiques, par typologie, etc...)** qui **peuvent être adaptées selon chaque commune**. Dans l'atlas végétal, on peut répertorier des cartes (historiques ou actuelles) qui permettent de construire le « profil végétal » de chaque commune en fonction du foncier.

Dans quel contexte la ville de Villeurbanne a-t-elle réalisé son atlas du végétal ?

Clément DODANE (Chargé de mission stratégie végétale et biodiversité, Direction Espaces publics et naturels, Villeurbanne) : l'objectif de cet atlas communal du végétal a été de recenser tout le végétal au sein de la commune. **De nombreuses données qui permettent de décrire le végétal ont été mobilisées à cet effet** : parcs et jardins, cours d'école, copropriétés, terrains de sport, cimetières, jardins urbains cultivés, aménagements de voirie, permis de construire, grands projets, etc.

« Des effets bénéfiques sur la façon de travailler des différents services »

La ville s'est saisie de l'atlas du végétal dans l'objectif de végétaliser davantage le territoire villeurbannais. Cette démarche coïncide avec les projets de création de parcs (1 à 3 hectares) et l'arrivée des lignes T6 et T9 qui vont structurer le territoire. Ces travaux ont eu **une valeur ajoutée beaucoup plus large que la seule thématique du végétal**.

Lors de la mise en œuvre de l'atlas, **la ville s'est ancrée sur ses compétences techniques et ses politiques publiques** en la matière. L'atlas a permis de faire un recensement, un inventaire complet des données, et au-delà, ce projet a eu des effets bénéfiques sur la façon de travailler des différents services et d'élaborer un processus de gestion des données. Jusqu'en 2017, la donnée était quasiment peu ou pas mobilisée, ni actualisée : il y a **un travail important de fond et collaboratif qui est fait en mobilisant tous les services**.

Pour ce faire, il y a eu un **travail approfondi de structuration des données** ainsi qu'un travail engagé pour faire du qualitatif dans le cadre de la conception de ces projets.

Le processus de mise en œuvre a consisté en :

- * un recueil de données et une collecte ;
- * un stockage et un archivage ;
- * un traitement ;
- * une publication.

L'intérêt de l'atlas a été de **mobiliser des données et de les faire parler**. Par exemple les typomorphologies permettent d'orienter les actions de la ville, de la Métropole avec les actions associatives dans l'objectif de planter plus et mieux.

Clément DODANE rappelle le besoin d'**une capacité technique de mise en œuvre importante** (une personne en coordination) **pour accompagner l'élaboration d'un atlas du végétal**.



Atelier : réfléchir ensemble sur le potentiel de votre atlas végétal communal

Dans votre commune, quels seraient les usages potentiels et l'intérêt de cet outil ?

Un premier temps d'atelier a porté sur les usages de l'atlas du végétal sous la forme d'une réflexion collective en petits groupes. Cinq « îlots » sont constitués dans la salle de plénière afin de permettre à chacun de s'approprier les enjeux de la mise en œuvre d'un atlas communal et de questionner les potentialités du passage « du planté au plantable » à travers l'atlas.

Ainsi, les groupes ont pu aborder les problématiques suivantes :

- * la question de l'accompagnement au lancement, à la mise en œuvre et à l'entretien d'un atlas du végétal : le manque d'ingénierie pour les petites communes est largement identifié comme problématique ;
- * l'enjeu d'une transversalité dans les rôles et compétences pour mieux croiser les données locales concernant les zones géographiques et les types d'essences à diversifier ;
- * le besoin d'obtenir des cartographies servant de socle commun, au-delà des différences de statuts des fonciers : un diagnostic partagé étant perçu comme préalable indispensable à la démarche.
- * la question des bailleurs et de la manière dont ils peuvent s'emparer de la question de la végétalisation, par exemple par le biais d'espaces projets incluant les bailleurs, la politique de la Ville (POPAC) ou les industriels.



Enjeux repérés

Points de débat

Questions

Table 1

Rénovation des jardins publics municipaux en accord avec la Métropole (même objectifs, compétences à partager)

Jardins familiaux en cours de création

Bien repérer les différents acteurs / propriétaires

Multiplicité d'acteurs administratifs et des institutions.

Il faudrait une meilleure cohérence

Quelle politique de remplacement des végétaux ?

Pourquoi les arbres de 10 ou 20 ans meurent ?

Comment les atlas seront disponibles ?

Table 2

Sortir de la logique de travail en silo. La question de la végétalisation est transversale et il faut rompre avec les logiques de métier.

Intégrer cet axe aux actions et dispositifs publics existants : POPAC ou en direction des industriels en plus des dispositifs incitatifs pour les fonciers privés.

Réussir à faire du systémique

Complexité pour végétaliser les espaces privés

Manque de concret sur l'animation, la gestion et l'entretien

Quel type de gestion pour le faire vivre ?

Comment inciter les industriels pour l'enjeu planté ?

Table 3

Pérennisation et développement du patrimoine

Accompagner l'atlas d'une stratégie de communication

Faire vivre l'outil une fois créé

Comment croiser les données locales

Porteur du projet à l'échelle locale

Comment aider les communes de taille modeste sans structures très élaborées ?

Qui porte du projet à l'échelle locale (Métropole, Ville ou autres ?)

Table 4

Besoin de mutualisation pour les petites communes afin de parvenir à inventorier les essences.

Avoir la connaissance des essences d'arbres métropolitains, répondre aux questions des riverains

Diversification des essences

Avoir un SIG partagé Ville/Métropole

Repérer les zones bien dotées pour les protéger et les zones déficitaires

Difficile d'obtenir des informations sur d'autres fonciers

Toutes les mairies n'ont pas la disponibilité en ETP, en compétence (petites communes)

Evolutivité des données,

Attention à la qualité des données, il faut une harmonisation

Quelles capacités en ETP et compétences ?

Table 5

Anticiper le remplacement de certaines espèces

Outils d'aides à la décision pour les techniciens et élus

Faire avec les données à disposition, et qui auront besoin d'être actualisées

Collaboration entre la Métropole et les Communes

Mobilisation des acteurs

Complexité à identifier tous les acteurs

Comment faire avec peu d'agents ?

Comment obtenir les cartes pour permettre la mise en place d'un diagnostic partagé sur des fonciers aux statuts publics différents ?



A retenir

Les conseils de Clément DODANE :

- * Bien estimer les moyens humains nécessaires : de 0,25 à 0,33 ETP pendant 6 mois.
- * Profiter de la mise en place de l'atlas pour :
 - **recenser les données de la Direction** (inventaire, état des lieux, modèle des données) ;
 - « **dé-siloter** » **les différents services** (alimenter un outil qui sert une politique publique transversale) ;
 - **élaborer des process de gestion des données** (rôle de producteur de données) ;
 - **créer une cartothèque** (partage en libre consultation).
- * Réunir deux conditions de réussite :
 - **Avoir un réel besoin** (une politique publique de végétalisation de la Ville) ;
 - **Avoir une capacité technique** (destinée à gérer et traiter des données).



La carte des essences réparties par domanialité peut être demandée via l'adresse mail : arbres@grandlyon.com

Mutualiser les ressources : Larboratoire & Canographia

Frédéric Ségur (Chef de Projet Paysage & Foresterie Urbaine – DEEE – Service Écologie/ Métropole de Lyon) présente le « programme *Larboratoire* ».

« Une démarche pour passer de l'idée à l'action de végétaliser »

Le *Larboratoire* est une réflexion d'innovation visant la création de nouveaux outils pour répondre à l'enjeu de végétalisation. Avec la démarche *Larboratoire*, l'enjeu était de passer de l'idée à l'action en développant de nouvelles approches et collaborations, de nouveaux outils qui permettent de rendre possible cette démultiplication.

Le premier enjeu est le réchauffement climatique. Frédéric Ségur rappelle que Lyon est l'une des villes de France, et peut-être, d'Europe qui se réchauffent le plus vite actuellement.

Entre le centre et la périphérie, il y a un écart de 2 et 4 degrés tout au long de l'année. Par une nuit de canicule, on peut avoir jusqu'à 11 degrés de différence. Cette question de vulnérabilité du territoire face aux vagues de chaleur qui vont s'intensifier à l'avenir va devenir une question de société dont il faut s'emparer.

« La lutte contre les vagues de chaleur est une question de société dont il faut s'emparer »

Parmi les leviers pour lutter contre les îlots de chaleur, la végétalisation en est un. Depuis quelques années, nous travaillons à l'hybridation de deux outils : la charte de l'arbre et le plan CANOPE. La charte de l'arbre, dispositif partenarial existe depuis longtemps. La charte proposait des réflexions, des orientations pour

faire face aux enjeux de végétalisation mais n'était pas suffisamment opérationnelle. Le plan CANOPE peut être un catalyseur pour accélérer les projets concrets en faveur de la végétalisation, tout en intégrant l'action publique de renaturation de la Métropole dans le rôle d'adaptation aux changements climatiques. Le plan CANOPE participe au plan nature, plus large et qui prend en compte tout le volet de soutien à la biodiversité.

Deux enjeux en matière de végétalisation et de nature apparaissent comme particulièrement importants : la végétation et l'eau.

« La végétation et l'eau, au cœur des stratégies de rafraîchissement »

Ce sont les deux principaux leviers pour lutter contre les îlots de chaleur dans la mesure où ils jouent un rôle important dans les stratégies de rafraîchissement. Il s'agit donc d'intensifier la désimperméabilisation, la renaturation et l'ombrage du territoire.

Deux questions se posent dès lors autour de la végétalisation :

- * Comment intensifier la végétalisation de la Métropole en recherchant le maximum d'opportunité sur le territoire ?
- * Comment aider toutes les personnes qui veulent végétaliser et prendre en compte l'adaptation des palettes végétales par rapport au changement climatique ?

Notre travail d'état des lieux de la canopée de la Métropole de Lyon a permis d'identifier une répartition inégale de la ressource végétale sur le territoire. Sur l'ensemble du territoire, la canopée représente environ 2 à 3 millions d'arbres. La canopée correspondant au degré de zones ombragées par les arbres. Les arbres d'alignement de la Métropole représentent 3 à 4% de la canopée du territoire. 70% de la canopée existante est sur le domaine privé.

C'est à partir de ces constats que nous avons lancé en partenariat avec le lab Erasme, le programme Larboratoire.

Patrick Vincent (Directeur de projets – Erasme – Laboratoire d'innovation ouverte) présente le lab' : « Erasme est le laboratoire d'innovation de la collectivité interne à la Métropole ».

Le programme *Laboratoire* est une démarche partenariale entre la direction de l'Ecologie et le lab' Erasme. L'idée était de développer sur un temps long, des projets collectifs et concrets dans le domaine de la renaturation. La lab d'innovation est l'outil pour aller construire de nouveaux projets, outils, usages et de nouvelles organisations autour de la végétalisation.

« La politique de renaturation a la capacité de mobiliser largement »

En 2 ans de collaboration, plus de 100 personnes ont été mobilisées en trois temps différents : Amorce des projets, d'accélération de prototypages collectifs, puis d'incubation et d'expérimentation : 7 projets sont sortis de terre et sont en expérimentation.



Exemples d'actions développées dans le cadre du programme



L'événement « canopée remix » est né de la démarche. La logique de ce projet est de commencer petit, d'aller vite (de 3 jours à 3 semaines) et de décentraliser. L'enjeu de ce projet est de démultiplier vers d'autres porteurs que la Métropole et les communes, mais aussi de mobiliser directement les habitants comme parties prenantes de la désimperméabilisation, de la renaturation et de l'entretien de ces nouvelles surfaces végétalisées. L'apport citoyen dépasse les attentes et propose des aménagements qui n'auraient pas pu être imaginés par les seuls techniciens.

Parmi les projets incubés lors du Canopée Remix, citons notamment les projets suivants :

Le projet « Enracinons nos rues » propose à des collectifs citoyens (existants ou en cours de création) de co-crée leur environnement idéal au sein d'un processus cyclique d'une durée d'un an. Il démarre par un festival et se concrétise par de l'accompagnement d'expertise permettant de faire les meilleurs choix de plantation avec les équipes de la Métropole et les communes.

Le projet « Racines augmentées » consiste à créer un cadre de formation sur le terrain pour faire un diagnostic des espèces, des arbres et des zones de fragilité existantes **sur un chantier**. De plus, il permet de signer une forme d'engagement visible devant le chantier. Les professionnels du BTP signataires sont formés et sensibilisés à la protection du végétal existant. C'est un projet porté par l'entreprise Teridéal (une entreprise d'espaces verts et de BTP).

« Un projet qui allie Intergénérationnel et végétalisation des espaces de nos structures publiques »

Le projet de « l'arbre témoin » est une pépinière intergénérationnelle et citoyenne de quartier. C'est un projet qui est testé par l'association « Graines Urbaines » à Vaulx-en-Velin sur différents sites. Il s'agit d'expérimenter un processus qui engage de la pédagogie et du lien social entre les acteurs. Il s'agit de créer un cycle de plantation d'arbres en passant d'abord par une école, puis un collège, puis un Ephad jusqu'à la plantation en pleine terre. Cela crée des boucles locales.

C'est un projet qui permet d'élargir le public que l'on peut sensibiliser, à travers des structures publiques par des interventions auprès des enfants des écoles, des personnes âgées. C'est une action locale qui peut mobiliser du financement local, soit la recherche d'autres formes de financement et de réalisation de ces projets de plantation sur les territoires.

Le projet transversal Canographia a pour objectifs :

- ❖ D'outiller et encourager les acteurs du territoire (citoyens, bailleurs sociaux, écoles, entreprises...) pour planter et entretenir de la végétation (sur domaine public comme sur domaine privé)
- ❖ De mettre en visibilité et en cohérence la démarche de végétalisation de la métropole de Lyon
- ❖ De sensibiliser à l'intérêt des arbres et de la nature en ville

Il s'agit d'une plateforme web multipartenaires (Agence d'urbanisme de Lyon ; Métropole de Lyon : DTEE, Erasme ; Agence de l'eau du Grand Lyon ; MPT Rancy ; Graines urbaines ; Terideal, ...) qui a été structurée autour des 6 projets en cours d'expérimentation et incubés par le Laboratoire. C'est un **outil technique et pédagogique**, une **cartographie intégrant les projets de végétalisation et des calques de données mobilisables**. Il a vocation à devenir une plateforme collaborative : chaque porteur de projet pourra s'approprier l'outil pour faire l'annonce de ses projets, rechercher des partenaires, mettre à disposition des connaissances pratiques. Il s'agit de **créer des échanges, notamment à travers des fiches retours d'expériences et de faciliter toutes les démarches** de végétalisation sur la Métropole.

Un comité éditorial qui se réunit 1 fois par trimestre a été créé en vue de recenser les initiatives, ouvert à toutes et à tous (porteurs de projets citoyens, collectivités territoriales, acteurs économiques...).

La plateforme est collaborative et ouverte sur le principe de l'open data :

<https://canographia.datagora.erasme.org/>.



Canographia a fait l'objet d'un webinaire le 6 avril 2022

- Pour voir / revoir le webinaire : <https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/2022/04/07/club-tr-replay-du-webinaire-canographia-acces-restreint/>
- Télécharger le compte-rendu du webinaire du 6 avril dédié à la prise en main de canographia sur le blog du club Transitions et résilience. : https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/files/2022/05/Webinaire-Canographia_Villes-végétales_6-avril-2022.pdf



A retenir

Le process d'innovation du programme Laboratoire



Jardin de rue : végétaliser en bas de chez soi (ville de Lyon)

Molly WINGATE (Coordinatrice de terrain développement durable) explique que le projet de jardins de rue est une initiative de la ville de Lyon qui date de 2005, développé à l'origine par Bernard Maret et repris en 2015 par Elsa Laubez.

Bernard Maret a eu pour idée de mettre à profit les fissures identifiées sur les voiries, trottoirs et murets. Il a commencé à les végétaliser finement. Aujourd'hui, un calibre a été déterminé. C'est le principe de la **micro-implantation florale (MIF)**. Un format adaptable en fonction des contraintes comme le maintien d'un passage de 1.4m à respecter pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Il existe différents types de jardin de rue :

- * **Les bacs** : les bacs préconisés sont en pleine terre, sans fond pour qu'il y ait moins de vols et de végétaux qui se dessèchent ;
- * **Les jardins de formes linéaires** : des micro-implantations multiples ;
- * **Les façades végétales** : pour lesquelles l'autorisation des copropriétés est requise.

L'un des principaux axes du programme est de rencontrer les acteurs pour encourager ce développement des jardins de rue. Thibaut Rivière et Molly Wingate font le constat d'une croissance exponentielle de la demande sans faire aucune publicité.

« On essaie de bien peaufiner le processus pour faire du qualitatif »

Aujourd'hui, les jardins de rue comptent 45 porteurs de projet dans les 9 arrondissements de Lyon.

Thibault RIVIERE (Concepteur paysagiste, Médiateur en jardinage citoyen, Ville de Lyon) explique que parmi les contraintes identifiées, **il y a souvent peu de possibilité de voir émerger des projets innovants qui sortent du cadre habituel des micro-implantations florales (MIF) et des compétences techniques**. Ainsi, lorsque les projets sont trop innovants ou de taille importante, ils sont rejetés faute de rentrer dans l'enveloppe budgétaire.

« La principale contrainte : l'incompréhension du projet par le passant »

Pour limiter l'incompréhension du projet par les passants et les services non informés de la Métropole, la solution est de créer une meilleure communication pour les passants grâce à des pochoirs sur les sols ou encore par une meilleure protection des aménagements. Par exemple, l'implantation expérimentale de panonceaux de bois pour les bacs et les pieds d'arbres et de pochoirs pour les MIF.



« Quel est le taux d'abandon des MIF ? »

« Nous n'avons pas de chiffres exacts. Nous ne sommes que deux, il est difficile de suivre tous les projets. Dans l'ensemble, une minorité de MIF est abandonnée, de même, seules quelques MIF ne fonctionnent pas. A Paris, ils essaient de faire le lien avec l'équipe du nettoyage pour faire remonter l'information. Une idée pourrait être d'avoir un programme « adoptez-moi » à l'aide d'un QR code dans l'espace public, à proximité de la MIF. »



A retenir

L'une des conditions de l'accompagnement est déclenché dès lors qu'un collectif d'au moins 5 habitants s'est constitué autour d'un projet. En effet, les jardins de rue ont un double objectif : créer du lien social et végétaliser la ville.

Plusieurs étapes sont nécessaires :

Phase de conception

Le but est de remplir une demande de création de jardin de rue avant de la soumettre à la Ville puis à la Métropole pour l'étude du projet. Les habitants peuvent monter un projet en l'agrémentant de photos et de dessins illustratifs.

- * Un collectif d'au moins de 5 habitants
- * Prise en main de la charte
- * Accompagnement à la conception du projet

Phase de réalisation

- * *Accompagnement des services pour le premier traçage temporaire réalisé à la craie puis à la bombe de chantier*
- * *Décroulage*
- * *Apport de terre (mois de mai)*
- * *Distribution de végétaux et de terreau à la Maison des fleurs (parc de Gerland)*

Phase de gestion

- * **Autorisation d'occupation temporaire** du domaine public pour une durée d'un an renouvelable tacitement 4 fois
- * Une formation gratuite en jardinage les référents

Végétalisation des espaces privés - parcs immobiliers privés et publics

Audrey Mangin (Chargée de mission nature en ville, service écologie - Direction Environnement, Ecologie, Energie - Métropole de Lyon) présente le dispositif mis en place par la métropole pour agir sur les copropriétés

Deux volets composent le dispositif : **le règlement financier et l'accompagnement sur le terrain des copropriétés.**

« La déclinaison opérationnelle de l'axe 4 du Plan nature »

Le volet « accompagner la végétalisation de l'habitat collectif » est la déclinaison opérationnelle de l'axe 4 du Plan nature de la Métropole de Lyon qui a été adopté le 21 juin 2021. Le dispositif, notamment son règlement financier, est récent : la délibération a été adoptée au mois de décembre 2021.

Le dispositif s'adresse aux copropriétés privées et aux bailleurs sociaux, mieux identifiés par les collectivités territoriales par rapport aux copropriétés.

La prise en charge financière dépend du taux de végétalisation qui existe déjà dans la commune et de ce qui est planté. **Le taux de prise en charge sur l'ensemble du projet est de 30 à 65%** (comprenant les études préalables, la conception, outils d'animation, travaux de plantation et garantie de reprise).

C'est un dispositif qui fonctionne bien, le service reçoit beaucoup de demandes. **Le passage en assemblée générale retarde un peu le dépôt des dossiers.** Il y a 23 demandes de renseignements sur le dispositif, la légalité des projets ou d'accompagnement, 3 sont en cours d'instruction (Saint Priest, Meyzieu et Ecully).

La première copropriété ayant bénéficié de l'ensemble du dispositif est une copropriété de 16 appartements et 14 copropriétaires avec un jardin à l'arrière du bâtiment.-

Retour d'expériences de terrain avec des copropriétaires du 7 rue Saint Isidore, Lyon 3ème

Mme MOLIERA, présidente de la copropriété : « Au début du projet l'objectif était de planter un arbre, mais pour un arbre, le projet n'était pas éligible à l'aide. » Grâce à l'accompagnement fait par l'association « Des Espèces Parmi Lyon », nous avons pu nous rendre compte des potentialités auxquelles les copropriétaires n'avaient pas forcément pensé.

« Quelle essence ?
Qui va l'entretenir ?...
font partie des
questions les plus
fréquemment posées
en assemblée
générale »

Cette expérience est celle d'un immeuble avec beaucoup d'étudiants et peu de copropriétaires qui sont investis. Le projet a été présenté en assemblée générale : le réchauffement climatique et le parfum agréable des végétaux sont les arguments principaux permettant l'adhésion au projet.

Les freins concernent essentiellement le budget, la difficulté à faire participer les autres copropriétaires à l'entretien, la difficulté à arriver à un consensus.

Les avantages de ce dispositif : bénéficier de l'aide financière de la Métropole en plus des conseils et de l'accompagnement prodigué par l'association.

La Métropole n'a pas énormément communiqué sur le dispositif. Des courriers ont été envoyés aux communes et aux bailleurs. Il est indiqué dans les courriers que **les communes auraient à leur disposition un kit de communication** qui sera bientôt disponible sur l'extranet.

Le programme des « **Challenges de biodiversité** » permet de développer et de faire vivre dans le temps ces micro-habitats.

Victorine DE LACHAISE (Co-directrice de l'association des Espèces Parmi'Lyon), l'association accompagnant la copropriété, précise que l'association est missionnée pour effectuer l'accompagnement de 6 copropriétés qui bénéficient ou non du dispositif. Les espaces à renaturer présentent des typologies différentes : de plusieurs linéaires de haies qui ont été plantées à la plantation de trois arbres dans des espaces exigus.

« L'objectif est de passionner les habitants »

Comment se passe l'accompagnement ?

Une fois le dossier de demande de la copropriété déposé sur la plateforme conforme aux critères de la Métropole, **l'association est missionnée. Elle entre directement en contact avec le porteur de projet et les rencontre pour échanger sur le potentiel et la faisabilité du projet.** Il s'agit de voir le potentiel qu'il peut y avoir et faire une sorte de « brainstorming » sur les envies, les contraintes en présence des copropriétaires. Cela est possible grâce aux référents du projet qui mobilisent tous les voisins, le syndicat, les espaces verts si possible.

L'association propose ensuite un process (avec des prix, avec les besoins en ressources humaines...) et organise un chantier participatif incitant les habitants à prendre part au projet, l'objectif étant que la gestion de l'espace végétalisé soit portée par les habitants.



Qui décide de solliciter l'association ? Est-ce que c'est la Métropole qui fait le choix de l'association ou la copropriété ?

Une copropriété peut décider de passer par « Arthropologia », par « Des espèces parmi Lyon » ou par une autre association. La Métropole n'impose pas un accompagnement avec une association en particulier. Elle rembourse à hauteur de 10 jours à 750€/jour et ne rembourse les accompagnements que dans le cadre d'un projet de végétalisation. Il n'y aura pas de remboursement si l'accompagnement se limite simplement au conseil.



Pourquoi, dans les critères, demander de la pleine terre alors qu'il y a beaucoup d'espaces à végétaliser notamment sur des parkings en Ville ? Est-ce que ces espaces de stationnement peuvent ou sont considérés comme de la pleine terre ?

Tout ce qui est sur dalle n'est pas pris en compte. Il y aura peut-être des évolutions dans le règlement. En ville il y a beaucoup de projets que cet aspect va contraindre.



Les lotissements avec cahier des charges et espaces collectifs sont-ils éligibles ?

C'est éligible s'il y a un espace vert collectif dans le lotissement.



A retenir

Les copropriétés privées peuvent bénéficier d'un soutien à la végétalisation de leurs espaces privés collectifs :

- * **si les bâtiments sont construits avant 2015 ;**
- * **si le projet est accompagné par un professionnel ;**
- * **si les plantations se font en pleine terre ;**
- * **s'il y a 2 des 3 strates (arbres, arbustes, herbes) ;**
- * **si le budget de végétalisation est validé en assemblée générale des copropriétaires.**

Il y a des conventions avec plusieurs acteurs qui ont une expertise et une expérience de terrain comme l'association Des Espèces par millions, Arthropologia et le CAUE.

Les copropriétés peuvent être accompagnées par l'association de leur choix, à condition qu'il y ait un projet de végétalisation. Un cofinancement de la Métropole de 10 jours à raison de 750€ par jour.

Communiqué d'Arthropologia sur le « marathon de la biodiversité »

La Métropole de Lyon et quatre structures partenaires, Arthropologia, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, France nature environnement Rhône et la Ligue pour la protection des oiseaux Auvergne-Rhône-

Alpes ont engagé, début décembre 2021, un programme de restauration de la "trame turquoise", intimement liée au réseau bocager. Ce Marathon de la biodiversité est soutenu par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et vise la création et la restauration de 42 km de haies, de ripisylves et de 42 mares d'ici 2026 sur le territoire métropolitain. Un objectif intermédiaire de 28 km de haies, de ripisylves et 28 mares est fixé d'ici fin 2024.

**« 42 km de haies et 42 mares
à créer ou restaurer d'ici 2026 »**

Le dispositif finance à 100% la création ou la restauration d'infrastructures écologiques (préparation du sol, plantation, fourniture de plants, du paillage...) sur des terrains publics ou privés situés dans les zones éligibles de la trame turquoise.

Si vous êtes éligible, vous pouvez contacter l'association Arthropologia, coordinateur du dispositif, pour évaluer la faisabilité de votre projet et vous orienter vers la structure partenaire qui vous accompagnera dans la réalisation de votre haie, ripisylve et/ou mare :

- * par mail à l'adresse dlebreton@arthropologia.org
- * par téléphone au 04 72 57 92 78 ou au 06 59 20 34 32

Les ateliers thématiques « villes végétales »

Accélérer, déployer, trouver des solutions

Principe des ateliers

La plénière de lancement du cycle « Villes Végétales » du 28 mars 2022 s'est conclue par trois ateliers thématiques qui avaient vocation à :

- * Présenter une action de végétalisation qui peut être portée par les communes avec le soutien de la Métropole ou d'autres acteurs.
- * D'un temps d'intelligence collective portant sur la faisabilité d'un tel projet dans sa commune : identifier les freins, trouver des pistes de solution et des leviers pour la mise en œuvre.

Les thématiques proposées

Les trois ateliers se sont déroulés en parallèle. Les participant.e.s étaient invités à choisir l'une des trois actions de végétalisation et de renaturation des villes :

- * Végétaliser pour rendre la ville perméable : L'arbre de pluie
Intervention : Hervé CALTRAN (Métropole de Lyon)
- * Végétaliser pour préserver et restaurer la biodiversité : Les balades biodiversité à Saint Priest
Intervention : François ZANETTE (Saint Priest) et Hugues MOURET (Association Arthropologia)
- * Végétaliser pour rendre la ville comestible : Projet de forêt jardin à Neyron (Ain)
Intervention : Daniel CINTAS (Association Forts pour demain)

Atelier Végétaliser pour rendre la ville perméable

L'arbre de pluie

L'arbre de pluie, c'est végétaliser pour désimpermeabiliser la ville

Hervé Caltran présente les enjeux liés à la désimpermeabilisation des espaces urbains pour une meilleure adaptabilité au changement climatique.

L'arbre de pluie consiste à élargir et réaménager les fosses de plantation dans les quartiers et les centres anciens ou les bourgs-centre. L'arbre de pluie permet de lutter contre les îlots de chaleur car il participe à rafraîchir les espaces grâce à son ombrage.

Lors des projets de réaménagement des voiries, notre enjeu est de préserver les essences existantes en transformant les pieds d'arbres, souvent, surélevés en arbre de pluie. L'objectif est de le remettre en terre tout en aménageant les sous-sols pour la gestion des eaux de pluie et en respectant son système racinaire.

Pour déconstruire les idées reçues : Un arbre de pluie est toujours en dépression

Contact utile

Hervé CALTRAN

Responsable Unité gestion du patrimoine.

Direction adjointe de l'eau, Service pilotage assainissement
Gemapi

- Numéro: 04 78 95 89 80
- Mail : hcaltran@grandlyon.com

GRANDLYON
la métropole

ATELIER	AXES D' ACTIONS	BESOINS	FREINS	SOLUTIONS
<p>ATELIER Végétaliser pour rendre la ville perméable : L'arbre de pluie"</p> <p>Intervenant Hervé Caltran, responsable de l'unité de gestion du patrimoine, Direction Adjointe de l'eau, Service pilotage assainissement, GEMAPI de la Métropole</p> <p>Avec la participation de Mme Anne Groperrin, Vice-présidente déléguée au grand et petit cycle de l'Eau de la Métropole</p> <p>Pour plus d'informations : hcaltran@grandlyon.com</p>	<p>Orientation intégrée et systématiser dans la fabrique de la Ville</p>	<p>Enjeu de portage politique / projet structurant</p>	<p>S'il n'y a pas de portage politique ou si ce principe n'est pas identifié comme étant un axe structurant des projets dans les feuilles de routes des élu.e.s alors, nous aurons (Les DST) peu de temps pour planifier une stratégie intégrant cette dimension dans les activités des services.</p>	<p>Portage politique pour permettre aux directions de prioriser et rattacher un budget prévisionnel conséquent afin de végétaliser la Ville (PPI...)</p>
	<p>Formations de l'ensemble des acteurs : élu.e.s, citoyen.ne.s</p>	<p>Formation / sensibilisation et changement de pratiques professionnelles</p>	<p>Besoin de formation : élu.e.s, citoyens, Directions</p>	<p>Pour les professionnel.le.s et élu.e.s des collectivités : Mutualiser les formations CNFPT avec les agents de la Métropole</p> <p>Pour les citoyen.ne.s : Communication et sensibilisation à l'arbre de pluie Organisation de visite et sites pédagogiques</p>
	<p>Impulser les dynamiques citoyennes via des dispositifs et des leviers particuliers comme les BP</p>	<p>Comment faire en sorte que cela devienne un enjeu partagé par les citoyen.ne.s?</p>	<p>Difficulté à identifier les initiatives portant sur la ville perméable en dehors des nouvelles constructions</p>	<p>Est-ce que le levier passerait par les budgets participatifs portés par les communes ? Compétences croisées entre la Métropole et les communes.</p>
	<p>Chantiers et formation BTP : constitution d'une équipe projet intégrant "promoteur - commune - interco" en intégrant la protection des essences existantes"</p>	<p>Comment préserver l'existant sur les sites en transfo</p>	<p>Identifier les points sensibles : flash d'eau , arbres assoiffés pour préservation de l'essence avant travaux ou modification de son implantation (si arbre de pluie ou chantier)</p>	<p>Faire le lien entre promoteur (même privé) et DST/métropole- commune pour intervention et protection des arbres en souffrance. Former les acteurs du BTP</p>
	<p>Faisabilité, budget et financement</p>	<p>Budgétisation et co-financement</p>	<p>Dossiers de demande de financement complexes avec peu de temps pour monter les dossiers</p>	<p>Simplification de la démarche de demande de financement Assistance technique pour monter le dossier lorsque les communes sont peu outillées en ingénierie Mutualisation des savoir-faire</p>
	<p>Systématiser l'arbre de pluie</p>	<p>Fabriquer la Ville végétale autrement</p>	<p>Projet de construction des logements : problématiques de l'hyperdensification et des centre-bourgs avec peu d'espaces disponibles</p>	<p>Moins construire ? systématiser les noues systématiser le coefficient d'infiltration à la parcelle dans la logique du Zéro Artificialisation Nette</p>
		<p>Mieux appréhender les compétences croisées Métropoles et communes</p>	<p>Meilleure identification des compétences, par exemple, l'œil de greffe relève d'une compétence métropolitaine, l'arbre de pluie compétence communale avec travaux de modernisation de gestion des eaux pluviale par les services de la Métropole</p>	<p>Pour accélérer la végétalisation, co-financement Métropole/ commune pour une opération : "Un arbre planté, un arbre offert"</p>

Végétaliser pour préserver et restaurer la biodiversité

Les balades biodiversité à Saint Priest

François ZANETTE présente l'action « *les balades biodiversité* » menées à Saint- Priest. En 2017, un plan nature a été réalisé avec les habitants dans l'idée de concevoir des actions pour développer, maintenir et protéger la nature en ville tout en favorisant l'implication citoyenne.

Les balades biodiversité consistent à aller sur le terrain avec les **habitants, les services espaces verts, les élus et Arthropologia** pour identifier conjointement les espaces en défaut de végétation et formuler des propositions de projets utiles pour la biodiversité.

L'action est menée en deux grandes phases :



Hugues MOURET de l'association Arthropologia revient sur les principales causes de la disparition de nombreuses espèces. La pollution agricole, industrielle et domestique détruisent et fragmentent les habitats. Le changement climatique accélère ce mouvement tout en étant lié à la pollution. Un des moyens de lutter contre ces phénomènes impactant la biodiversité est de revégétaliser et réensauvager massivement tous les espaces pour servir de réservoir ou autre fonctionnalité écologique.

"C'est en augmentant considérablement les espaces naturels, en arrêtant de les polluer, qu'il sera possible d'avoir une action durable sur le changement climatique "

Contacts Utiles

François ZANETTE

Responsable du bureau Ingénierie écologique, Direction des services techniques

- Numéro: 04 72 23 48 30
- Mail fzanette@mairie-saint-priest.fr

VILLE DE
SAINT-PRIEST

Hugues MOURET

Directeur scientifique, Arthropologia

- Numéro: 04 72 57 92 78
- Mail : hmouret@arthropologia.org
- Site : <https://www.arthropologia.org>

ATELIER	AXES D' ACTIONS	BESOINS	FREINS	SOLUTIONS
<p>ATELIER BIODIVERSITE Les balades biodiversité de Saint Priest</p> <p>Intervention : François Zanette, responsable du bureau Ingénierie écologique de la Ville et Hugues Mouret, Directeur scientifique de l'association ARTHROLOGIA</p> <p>Pour plus d'informations : hmouret@arthropologia.org fzanette@mairie-saint-priest.fr</p>	<p>Sensibilisation, information et formation sur la biodiversité</p>	Faire découvrir la biodiversité qui nous entoure, Développer les connaissances, Etre capable de donner un prix aux vivants, aux végétaux et à la biodiversité	La méconnaissance	Former Partager Prescrire
		Sensibiliser le plus grand nombre (diversifier les personnes associées) Mobiliser et d'impliquer sur la durée Investir tous les espaces sans limitation à priori	Budget Pas considérée comme prioritaire	Sensibiliser et former les décideurs
		Etre le mieux informé possible sur le sujet de la biodiversité, avoir des conseils pour faire mieux Travailler de manière plus transversale avec les services compétents, donner les moyens de travailler de manière horizontale pour nouer des liens entre collègues et faire des projets qui soient beaucoup plus collectifs	Déficit de conseils au sein des services Manque de transversalité	Simplifier les processus de décision (géographie des compétences)
		Mixer les utilisations des espaces verts (ornementale, repos/détente pour le public, intérêt pour la biodiversité...) Choisir des espèces accueillantes pour la biodiversité (ne pas faire primer que le coté visuel, beau)	Regards et attentes des élus, des citoyens	Formation Accompagnement Acculturation
		Mettre en place des zones de fauche tardive dans les parcs municipaux urbains Reconnecter les habitants à la nature la plus proche et la plus commune ("look up")	Perception et plainte des habitants Détérioration, vandalisme Evolution et adaptation des modes de gestion des équipes espaces verts	Information et sensibilisation sur site Formation des équipes espaces verts
		Former les équipes de manière transversale au-delà du service espaces verts (voirie, finances, techniciens, élus.) Maintenir voire imposer un coefficient à restituer au sol (pleine terre) dans tous les projets		Formation des services espaces verts pour mieux intégrer la biodiversité Créer un support pédagogique "grandeur nature" pour les citoyens et les écoles, s'appuyer sur les aménagements et la végétation en ville pour expliquer et sensibiliser
	<p>Partage des expériences</p>	Etablir une liste de végétaux intéressants pour la biodiversité par strate, aide au choix en lien avec les pépinières, apporter des conseils pour choisir les bonnes plantes Mettre en place des ateliers conseil à la faveur de la biodiversité (écoles, etc.) Comment favoriser les milieux humides (moustique tigre)	Difficulté à sortir des modes de gestion habituels	Mise en commun des expériences Aide aux pépinières Formation des différents acteurs
	<p>Moyens pour les plantations citoyennes</p>	Donner tous les moyens aux plantations citoyennes, jardins de rue (budget, personnel, formation, communication, médiation sociale)	Manque de moyens Peur de la gentrification Manque de formation	Encadrement des loyers
	<p>Protection, préservation de la biodiversité</p>	Préserver la biodiversité dans le cadre de chantier de construction (promoteurs privés et/ou marchés publics) Permettre une vraie acceptabilité de la biodiversité en ville	Des administrés qui ont du mal à comprendre, des élus qui sont sous la pression de leurs administrés et qui ont du mal à se lancer Méconnaissance Contrôles insuffisants Indifférence Rendement/coût chantier	Imposer des organisations de chantier à l'instructions des dossiers Imposer des zones protégées Formation/acculturation Contrôles inopinés Aides financières ? Faire de la préservation de la biodiversité un critère de
		Protéger ce qui existe et fonctionne (protéger le vivant encore existant) Végétaliser le bâti notamment toits, murs, façades, pieds d'immeuble (MIFs) avec l'inclusion de gîtes et nichoirs Réfléchir et prévoir à long terme pour mieux ou plus facilement gérer (par exemple planter des arbres à proximité des murs pour éviter la taille)	Méconnaissance du vivant (nature ordinaire) ou mépris ou cupidité	Réapprendre, comprendre et accepter le vivant par des formations : écoles, professionnels et grand public

Atelier Végétaliser pour rendre la ville comestible Projet de forêt jardin à Neyron (Ain)



L'association « Forts Pour Demain » (créée par Daniel Cintas et Pascal Genevois) s'est donnée pour pari de transformer des milliers de mètres carrés envahis par les ronces en une forêt comestible. Ce projet de forêt comestible se passe du côté de Neyron, près de Lyon, dans l'Ain.

L'idée poursuivie est de transformer une ancienne friche (encadrant le Fort de Neyron) en un lieu collectif accueillant et accessible. Chaque arbre ou arbuste a été planté par une classe d'écoliers ou bien par des particuliers. Chacun s'est engagé à prendre soin de son plant, notamment en venant régulièrement l'arroser. Plusieurs amandiers, noisetiers, cerisiers,

pommiers, poiriers, cognassiers, groseilliers et autres framboisiers de multiples variétés différentes s'épanouissent désormais autour des anciens arbres.

L'objectif à terme est de créer une forêt collaborative et partagée. Le projet est soutenu par la commune, les magasins bio Satoriz de Caluire et de Vaulx-en-Velin et les enseignants. L'association FPD envisage de cuisiner les récoltes avec les écoliers et d'inviter les collégiens qu'ils seront devenus à revenir prendre soin de leurs arbres.

Contact uti

Daniel CINTAS,

Association Forts pour Demain

- Numéro : 06 71 77 50 10
- Mail : fortspourdemail@gmail.com
- Site : Facebook « Forts pour demain »



FORTS pour DEMAIN

ATELIER	AXES D'ACTIONS	BESOINS	FREINS	SOLUTIONS
<p>ATELIER VILLE COMESTIBLE Projet de forêt jardin à Neyron (Ain)</p> <p>Intervention : Daniel CINTAS Association "forts pour Demain"</p> <p>Pour plus d'informations sur le projet fortspourdemain@gmail.com</p>	<p>Recherche, ressources et informations fiables</p>	<p>Répertorier les parcelles d'accueil de bonne qualité</p>	<p>Manque de connaissances et de rencontres : comment s'y prendre ?</p>	<p>Croiser les savoirs et études propres aux collectifs et porteurs de projets avec celles des laboratoires.</p> <p>Aborder plus souvent le sujet à travers des rencontres et former les acteurs</p>
		<p>Informer sur les végétaux consommables en ville</p>	<p>Manque d'adéquation et de cohérence entre les cultures possibles dans les potagers urbains et le régime alimentaire courant des gens.</p>	<p>Sensibiliser et démontrer comment poussent les légumes et les fruits</p> <p>Etablir des partenariats avec des restaurateurs pour valoriser les productions possibles</p> <p>Eduquer au goût et à la diversité alimentaire</p> <p>Développer les études sur les forêts jardins et créer du lien entre chercheurs</p>
	<p>Mobilisation, partage et appropriation par tous</p>	<p>Mobiliser les citoyens à la nécessité de se prendre en charge pour la résilience alimentaire</p>	<p>Difficile appropriation des concepts de la ville comestible : par exemple le modèle des "forêts jardins" perçu comme peu viable alors qu'il ne favorise surtout pas l'industrialisation des productions.</p>	<p>S'appuyer sur les structures déjà existantes, les professionnels formés à ces pratiques pour guider les services des communes</p>
		<p>Fournir à chacun la possibilité de jardiner son potager</p>	<p>La pollution atmosphérique s'ajoute parfois à la pollution des sols.</p> <p>Question du foncier dans les villes denses : où végétaliser ?</p>	<p>Utiliser des techniques de permaculture pour un gain d'espace et de meilleures synergies</p>
		<p>Savoir comment partager un verger urbain</p>	<p>Les fruits sont considérés comme "nuisibles" dans l'espace public : comment faire accepter les fruits par les services et les usagers ?</p> <p>Difficulté à gérer les espaces vivants en ville : manque de moyens et de ressources humaines.</p>	<p>Etablir / Adhérer à des chartes et conventions en lien avec les mairies</p>
	<p>Prise de décision paysagère et politique</p>	<p>Choisir des végétaux comestibles plutôt que juste ornementaux quand c'est possible</p>		<p>S'appuyer sur des sponsors pour trouver les moyens de financer et de déployer les initiatives</p>
	<p>Disponibilité de la ressource "eau"</p>	<p>Permettre la récupération d'eau et la fourniture de citernes</p>		<p>Développer les techniques low tech pour l'eau et au-delà (séchage des fruits, etc)</p>